



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018

Délibération n° 04

Date de convocation
07.12.18

Objet : Conventions de gestion transitoire passées entre la Commune et la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, relatives aux compétences facultatives et supplémentaires

Date d'affichage
11.12.18

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 26

votants : 35

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. HAMDANI – M. J. HOARAU – Mme MC. BARTHES – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

Mme MM. SALLES par M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE par M. M. HAMDANI – M. F. PERIDON par M. D. VIGNEULLE – M. F. BOURDEAU par M. J. HOARAU – Mme D. LABORDE par M. M. BAFFIE – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. Y. LERAY – M. R. TCHIKAYA par Mme J. FOURGEUX – Mme KD. MAKOUTA par M. JM. GUILBOT – M. P. SAINSARD par M. J. SAMINGO.

Madame Marie-Christine BARTHES a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 5216-7-1 et L. 5215-27,

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud en date du 19 décembre 2017 portant sur la détermination des compétences facultatives/supplémentaires de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

VU la délibération du Conseil municipal de Combs-la-Ville du 19 février 2018 portant sur la détermination des compétences facultatives/supplémentaires de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud en date du 19 décembre 2017 portant sur la définition de l'intérêt communautaire de la communauté d'agglomération

VU la délibération du Conseil municipal de Combs-la-Ville du 18 décembre 2017 portant sur l'approbation des conventions de gestion transitoire passées entre la Commune et GPS,

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud en date du 19 décembre 2017 portant sur l'approbation de conventions de gestion transitoire pour l'année 2018,

VU les projets de convention et d'avenant,

VU l'avis des commissions Administration Finances et Aménagement et Développement Durable,

CONSIDERANT que la définition des compétences facultatives/supplémentaires de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud a entraîné de plein droit le retour en gestion communale de la compétence « Gestion des abris voyageurs » et en gestion intercommunale les compétences « autorité concédante d'électricité » et « création, gestion, entretien et maintenance de l'éclairage public et de la signalisation tricolore »,

CONSIDERANT que les marchés publics portant sur la fourniture, la pose, l'entretien et la maintenance et abris voyageurs du réseau Sénart Bus arrivent à échéance le 31 décembre 2020,

CONSIDERANT que pour les compétences « électricité » et « éclairage public », certains aspects devront être approfondis une année encore,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de gestion transitoire par la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud de la compétence « gestion des abris voyageurs » transférée à la Commune pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de gestion transitoire par la Commune des compétences « électricité » et « éclairage public » transférées à la Communauté d'agglomération pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette délibération et à son application.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 18 décembre 2018

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35
Contre : -
Abstentions : -